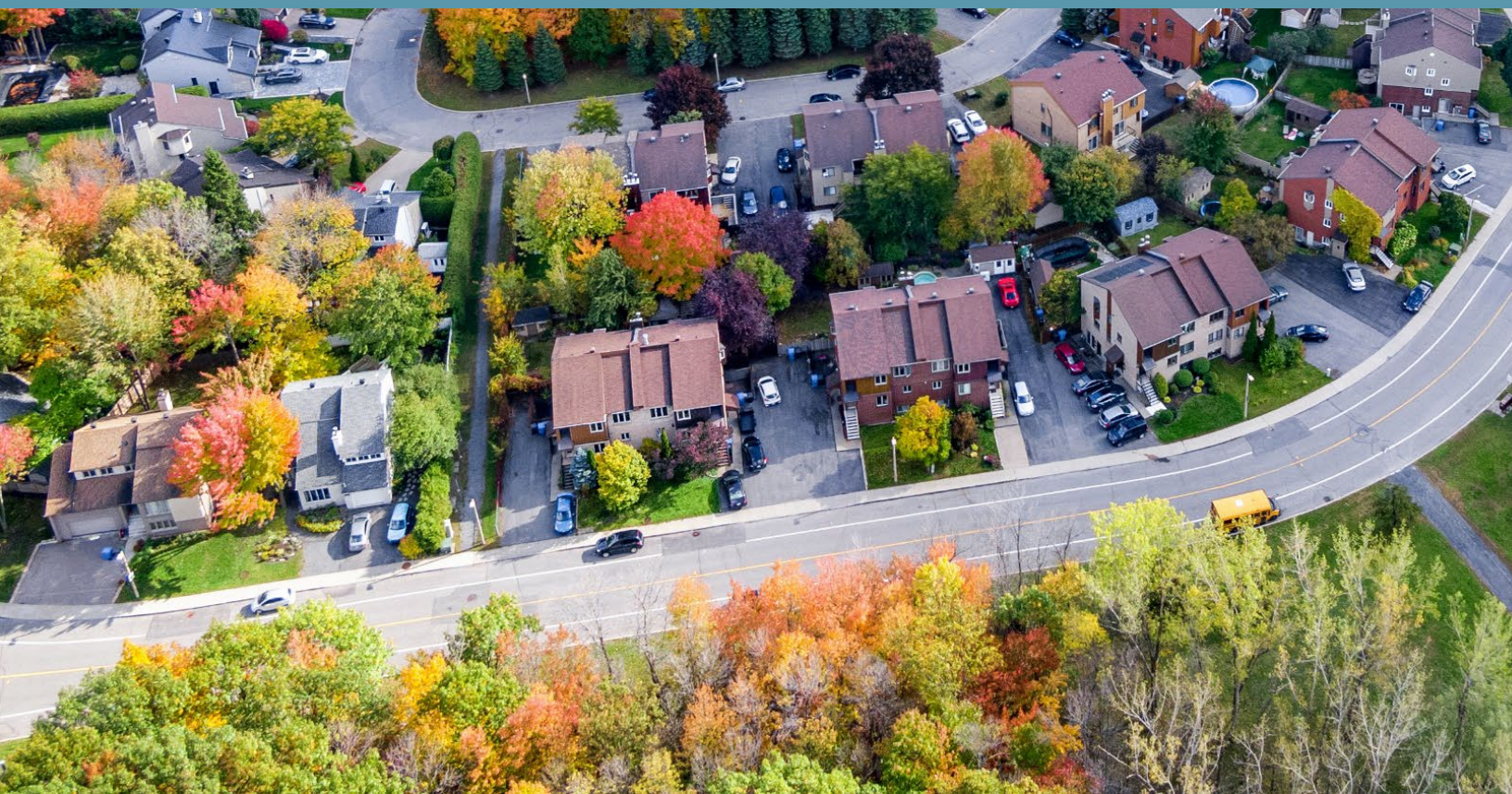




Mémoire prébudgétaire 2023 pour le Québec

Bureau d'assurance du Canada

Février 2023



BAC

Bureau d'assurance
du Canada



Sommaire des recommandations	2
Introduction	3
Contribution économique de l'industrie de l'assurance de dommages	4
État de l'Industrie.....	5
Favoriser un équilibre fiscal.....	6
Investir pour des communautés plus résilientes face aux catastrophes naturelles	7
Mieux faire comprendre la notion de responsabilité civile des copropriétaires	8
Soutenir les assureurs dans la transformation numérique	9
Clarifier certains articles de la Charte de la langue française (PL 96).....	10
Faire face à la pénurie de la main-d'œuvre	11
Conclusion	13

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association nationale qui représente 90 % des sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise au Canada. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine.

Le BAC au Québec œuvre auprès des consommateurs, des entreprises, des médias, des groupes d'intérêt et des gouvernements dans le but de les informer et de les sensibiliser sur divers sujets et enjeux qui les touchent de près.



Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur financier

Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur financier en n'imposant aucune nouvelle taxe ou augmentation qui viendrait s'ajouter au fardeau fiscal actuel des compagnies d'assurance, des consommateurs et des entreprises afin de favoriser les investissements et l'innovation dans le contexte de la reprise économique post-pandémie.

Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles

Augmenter les investissements dans la modernisation des infrastructures et l'atténuation des risques naturels et relocaliser les résidences situées dans des zones à haut risque d'inondation.

Mieux faire comprendre la notion de responsabilité civile des copropriétaires

Poursuivre les efforts à mieux faire connaître la réglementation en vigueur en copropriété et son objectif d'améliorer la gestion de ce patrimoine immobilier auprès de la population.

Maintenir le statu quo concernant l'article 1074.2 du *Code civil du Québec* (C.c.Q.).

Soutenir les assureurs dans la transformation numérique

Permettre aux assureurs de distribuer aux assurés le formulaire standard d'assurance automobile sous forme d'hyperlien sur le Web.

Clarifier la légalité du certificat électronique d'assurance automobile pour un traitement équitable et uniformisé des conducteurs au Québec.

Clarifier certains articles de la *Charte de la langue française* (PL 96)

Clarifier l'interprétation des articles 21.5 et 55 de la *Charte de la langue française* afin d'en réduire les difficultés d'application.

Contre la pénurie de main-d'œuvre

Investir massivement dans des programmes de formation pour une main-d'œuvre qualifiée afin que le Québec demeure compétitif dans une économie globalisée, et ce, de manière durable.



Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) soumet ses recommandations au ministre des Finances du Québec au nom des assureurs de dommages (assurances auto, habitation et entreprise) dans le cadre de la consultation prébudgétaire du gouvernement du Québec pour l'année financière 2023-2024.

Nous proposons des recommandations dont l'objectif ultime est de maintenir un marché de l'assurance de dommages compétitif, capable de faire face à d'importantes transformations et à nombre de défis que pose une économie plus globalisée et en reprise post-pandémique. Les assureurs de dommages ont le souci de toujours offrir des produits et services d'assurance auto, habitation et entreprise de qualité et qui répondent aux besoins de la population québécoise.

Pour répondre à ces attentes, les assureurs de dommages demandent d'abord au gouvernement d'augmenter les investissements dans les infrastructures pour rendre les communautés plus résilientes face aux catastrophes naturelles, dans les programmes de formation pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et dans la sensibilisation pour mieux faire connaître du grand public les objectifs et avantages de la réforme de 2018 en copropriété.

Certains changements législatifs ont des impacts importants en assurance et il est primordial que le gouvernement favorise dans ce contexte une fiscalité et une réglementation du secteur financier équilibrée et équitable en n'ajoutant pas de nouvelles taxes, en soutenant les assureurs entre autres dans la transformation numérique et en clarifiant certains articles de la *Charte de la langue française* qui sèment de l'incertitude en assurance des entreprises.

Nous espérons que ces propositions seront considérées attentivement, car elles reflètent les préoccupations des assureurs de dommages et apportent des pistes de solutions aux problèmes et aux défis soulevés tant par les assureurs que par les consommateurs et les entreprises.

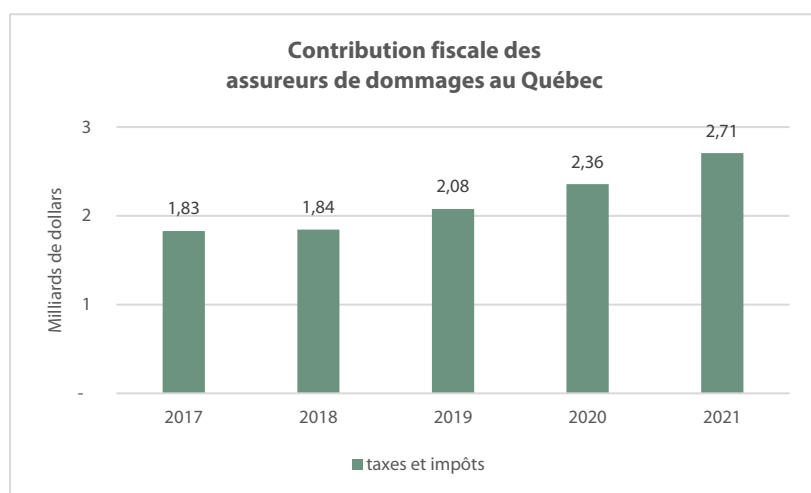
Johanne Lamanque
Vice-présidente, Québec
BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA

Contribution économique de l'industrie de l'assurance de dommages



La contribution de l'industrie de l'assurance de dommages à l'économie québécoise est importante et se chiffrait en 2021 à :

- 2,7 milliards de dollars en impôts et taxes au gouvernement du Québec;
- plus de 32 000 emplois qualifiés au Québec;
- 6,6 milliards de dollars d'indemnités versées aux assurés pour leurs sinistres auto, habitation et entreprise¹;
- 163 assureurs de dommages faisant des affaires dans la province dont plusieurs ont leur siège social ici même au Québec.



Au plus fort de la pandémie, les assureurs de dommages ont également contribué à remettre 613 millions de dollars en économie de primes aux assurés québécois.

Graphique 1: Insurance Bureau of Canada, *Property and Casualty Insurers' Total Tax Contribution Report for the 2021 Tax Year*, November 2022

En cinq ans, les remises en taxes et impôts des assureurs de dommages ont augmenté de 48 %.

Au-delà des chiffres, l'assurance de dommages joue un rôle stabilisateur dans la société et l'économie québécoise en protégeant le patrimoine des citoyens et des entreprises contre des sinistres pouvant avoir des conséquences importantes sur leur sécurité financière et en permettant un rétablissement rapide face à bon nombre de risques.

C'est une industrie proactive et dynamique, avec une forte concurrence qui incite les assureurs individuels à se démarquer et à innover afin de conserver ou d'augmenter leur part de marché. Ce sont d'ailleurs les assurés québécois qui bénéficient de cette concurrence en ayant accès à des primes d'assurance abordables. Rappelons que c'est toujours au Québec, et ce depuis plusieurs années, qu'on retrouve la [prime moyenne d'assurance automobile la plus basse au pays](#)².

¹ Insurance Bureau of Canada, *Property and Casualty Insurers' Total Tax Contribution Report for the 2021 Tax Year*, November 2022

² <https://gaa.qc.ca/fr/statistiques/cout-de-l-assurance-automobile/cout-de-l-assurance-pour-les-voitures-de-tourisme/>



Le contexte dans lequel évoluent les assureurs de dommages est marqué depuis plusieurs années par la hausse du coût des sinistres et des opérations avec notamment l'impact grandissant des catastrophes naturelles et l'augmentation du coût des matériaux de construction et de la main-d'œuvre. L'inflation, les difficultés liées aux chaînes d'approvisionnement et un marché de la réassurance plus difficile pour les assureurs se sont ajoutés aux facteurs qui exercent une pression à la hausse sur les dépenses des assureurs. En assurance automobile par exemple, le coût des sinistres et les frais de règlement ont augmenté de 28,7 % entre 2021 et 2022. Pour la même période, le coût moyen d'un sinistre auto est passé de 4 449 \$ à 5 516 \$, soit une hausse de 23,9 %³.

Les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et coûteuses. Le Québec a été frappé ces dernières années par plusieurs événements météo extrêmes qui ont eu des conséquences importantes sur les communautés touchées : les inondations des printemps 2017 et 2019, les tornades à Gatineau en septembre 2018, les vents violents et fortes pluies de l'automne 2019 et finalement les vents violents et fortes pluies en août 2022 et en décembre dernier, pour ne nommer que ceux-là. En 2022, ce sont 532 millions de dollars qui ont été payés par les assureurs au Québec, seulement pour les catastrophes naturelles, ce qui en fait la deuxième année la plus coûteuse des vingt dernières années. Pour cette même année, le coût des sinistres catastrophiques au Canada s'est chiffré à 3,1 milliards de dollars et s'ajoute au bilan financier des assureurs. Bien que la baisse de capacité en assurance pour certains secteurs d'activités et l'importance des sinistres des dernières années ont amené les assureurs de dommages à ajuster les primes et à revoir certaines règles de souscription, ils continuent d'informer les assurés des meilleurs moyens pour économiser sur leurs primes d'assurance et des mécanismes d'accès viennent également en aide aux consommateurs qui ne parviennent pas à se procurer une assurance habitation ou auto.

Le resserrement de marché en assurance qui s'était amorcé avant la pandémie s'estompe graduellement et l'on constate une stabilisation dans le marché de l'assurance entreprise, mais les coûts pour se conformer à une importante réglementation, les besoins en main-d'œuvre qualifiée et la nécessité d'investir dans la transformation numérique pour s'adapter aux besoins des consommateurs et tenir compte des technologies perturbatrices sont des facteurs qui contribuent à la hausse des coûts des opérations.

Alors que certains intervenants citent des augmentations de primes importantes ces dernières années, il est important de rappeler que même si la prime moyenne en assurance habitation a augmenté de 18,1 % entre 2016 et 2020, le coût moyen d'un sinistre pour sa part a augmenté de 33,5 % pour la même période. En assurance automobile, c'est de 43,7 % qu'a augmenté le coût moyen d'un sinistre sur cinq ans, alors que la prime moyenne augmentait de 31,5 % pendant la même période. Cette dernière, au Québec, comme mentionné plus haut, reste la moins chère au Canada.

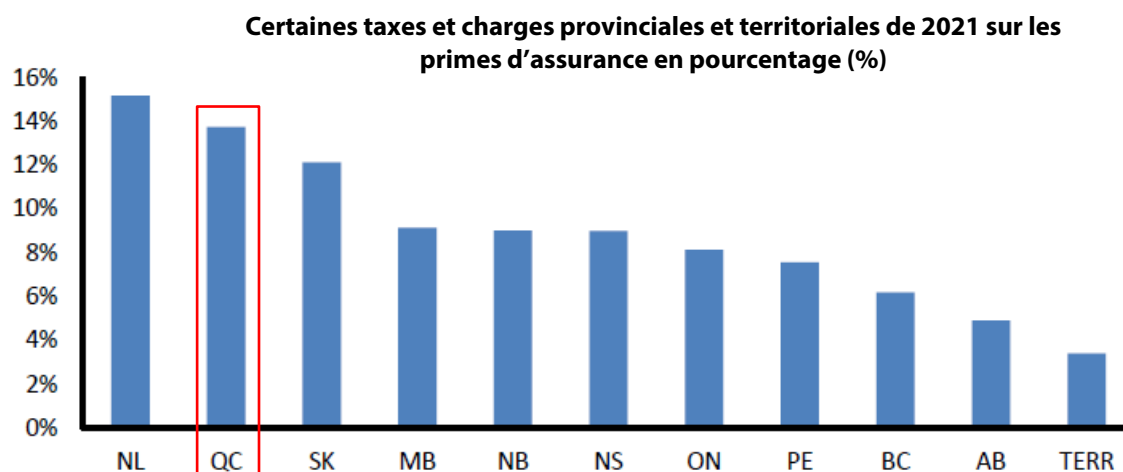
³ Groupement des assureurs automobiles, *Plan statistique automobile, Résultats généraux, Voitures de tourisme*, 2021.

Favoriser un équilibre fiscal



Le BAC estime qu'il est important de maintenir un équilibre fiscal dans le secteur financier et d'éviter d'imposer de nouvelles taxes dans une industrie toujours soumise aux pressions du marché mondial et des réassureurs notamment dans le contexte inflationniste actuel et des problèmes d'approvisionnements toujours présents. Un tel équilibre favorise la concurrence et l'innovation de produits d'assurance dans le contexte de la reprise économique post-pandémique pour la population et les entreprises.

Rappelons que les assureurs de dommages contribuent de façon importante à la fiscalité québécoise et que les taxes et impôts payés par ceux-ci ont augmenté de 48 % en 5 ans, comme le démontre le Graphique 1 présenté ci-dessus. En plus de leur fiscalité d'entreprise, les assureurs de dommages sont directement touchés par d'autres taxes qui s'ajoutent à leurs dépenses, soit une taxe de 3 % sur la prime sur tous les produits d'assurance et une surtaxe temporaire de 0,30 % sur tous les produits d'assurance, qui deviendra permanente à compter du 1^{er} avril 2024. Dans les faits, les consommateurs paient donc, directement et indirectement, un total de 12,79 % en taxes sur ces produits (taxe de vente de 9 % sur tous les produits d'assurance comprise). Le Québec arrive au deuxième rang au Canada pour le pourcentage qu'occupent les taxes provinciales dans le montant de la prime payée par les assurés :



Note: La taxe de vente sur les produits et services (TPS) et les frais d'exploitation ne sont pas inclus dans ces résultats.

Graphique 3 : Sources: Insurance Bureau of Canada, *Property and Casualty Insurers' Total Tax Contribution Report for the 2021 Tax Year*, November 2022, MSA

Le BAC demande de maintenir un équilibre fiscal en assurance de dommages en n'imposant aucune nouvelle taxe ou augmentation qui viendrait s'ajouter au fardeau fiscal actuel des compagnies d'assurance, des consommateurs et des entreprises afin de soutenir la croissance, l'innovation et l'investissement.

Investir pour des communautés plus résilientes face aux catastrophes naturelles



Au cours des 12 dernières années au Québec, sur 44 événements catastrophiques, 38 impliquaient les pluies et le débordement des cours d'eau, soit 86 % des événements⁴. Depuis plusieurs années, environ 50 % des dommages liés aux réclamations en assurance habitation sont des dégâts d'eau⁵. Face à ces constats, il est primordial que le gouvernement poursuive et augmente les investissements dans la résilience des infrastructures et l'atténuation des risques naturels, y compris pour relocaliser les résidences situées dans des zones à haut risque d'inondation.

Le BAC salue l'approche du gouvernement et son *Plan de protection du territoire face aux inondations* déposé en octobre dernier⁶. Ce plan annonce 23 mesures totalisant des investissements de 479 millions de dollars et favorisera le partage d'informations notamment avec la cartographie, un élément important pour les assureurs pour mieux connaître les risques liés aux zones inondables.

Bien que plusieurs mesures puissent améliorer la résilience et l'adaptation des villes et des citoyens face aux inondations, comme les aménagements résilients, des investissements supplémentaires seront nécessaires pour réaliser pleinement les objectifs, particulièrement ceux visant à relocaliser les propriétés situées dans des zones à haut risque d'inondation.

La probabilité qu'un séisme majeur de grande magnitude se produise au Québec demeure un risque financier important pour le gouvernement qui devra venir en aide aux citoyens non assurés. Bien que les assureurs offrent une couverture d'assurance pour ce risque, les sondages effectués par le BAC année après année auprès des assureurs démontrent que les assurés ont peu d'intérêt et sont peu sensibilisés au risque. Les récentes données démontrent qu'environ 4 % à 5 % des ménages québécois détiennent la protection contre le tremblement de terre, comparativement à un taux de 50 % en Colombie-Britannique.

Face à cette faible perception du risque au Québec, le BAC demande au gouvernement de financer des initiatives de prévention auprès des municipalités et de la population afin de mieux les sensibiliser aux conséquences financières et humaines d'un tel événement.

Le BAC estime que des investissements massifs doivent être octroyés pour aider les municipalités à reconstruire leurs infrastructures municipales et ainsi assurer une meilleure gestion de l'eau. Les pluies diluviennes du 13 septembre 2022 dans la région de Montréal sont un bel exemple pour illustrer que celles-ci sont déficientes et ne suffisent plus. Ces défaillances entraînent également, en plus des dommages aux infrastructures, des dommages majeurs à nombre de bâtiments commerciaux et résidentiels et causent des sinistres importants, des coûts assumés par les assureurs de dommages. D'ailleurs, les maires et mairesses des dix plus grandes villes québécoises ont demandé récemment de conclure un « pacte vert » avec le gouvernement afin de contrer les changements climatiques et mettre à niveau leurs infrastructures vieillissantes.

- 1. Assurer un aménagement responsable du territoire en zone inondable et relocaliser les propriétés situées dans des zones à haut risque.**
- 2. Reconnaître que le risque d'un tremblement de terre d'importance au Québec est bien réel et encourager les municipalités à sensibiliser et à se préparer à un tel événement.**
- 3. Poursuivre la modernisation des infrastructures municipales en tenant compte de l'augmentation de la fréquence des événements météo extrêmes.**

⁴ [About - CatIQ](#), janvier 2023

⁵ Bureau d'assurance du Canada, *Statistiques sur l'assurance habitation au Québec*, Résultats généraux au 31 décembre 2020, 2021.

⁶ [Plan de protection du territoire face aux inondations](#)

Mieux faire comprendre la notion de responsabilité civile des copropriétaires



Le marché de la copropriété prend de plus en plus d'ampleur et il est important que les copropriétaires, mais aussi les futurs acheteurs et toutes les parties prenantes, partout au Québec, soient mieux sensibilisés et mieux informés sur la réglementation en vigueur en copropriété et son objectif d'améliorer l'état de ce patrimoine immobilier. Rappelons que la réforme de 2018 visait à améliorer la prise en charge commune de l'entretien et de la prévention des immeubles en copropriété, et établissait, entre autres, la franchise d'assurance comme une charge commune.

Le BAC souhaite rappeler l'importance et les fondements de l'assurance en copropriété, soit l'obligation d'assurance et de gestion des sinistres du syndicat des copropriétaires. Cette obligation représente une part importante du budget des syndicats et certains administrateurs cherchent à réduire les dépenses qui y sont liées en réclamant systématiquement le remboursement de la franchise payée par le syndicat, au propriétaire de l'unité où a eu lieu un sinistre, sans égard à la cause.

La notion de responsabilité civile du copropriétaire et son application en règlement de sinistres semblent être méconnues ou mal comprises par bon nombre de gens. Certains intervenants souhaiteraient revenir à la situation qui prévalait avant la réforme, relativement au remboursement de la franchise, même si de nombreux enjeux entouraient l'ancienne manière de procéder. Le BAC croit qu'il faut regarder en avant et mettre son énergie à nous adapter aux nouvelles façons de faire, dans le but d'assurer la pérennité de ce mode d'habitation et favoriser une meilleure offre d'assurance. Il est primordial dans ce contexte de maintenir le statu quo concernant l'article 1074.2 du *Code civil du Québec* afin de permettre à la réforme, qui était devenue nécessaire, de faire ses preuves.

Depuis 2018 et la mise en place graduelle des nouvelles règles en copropriété, le BAC s'est investi à fournir des outils et de l'information aux intervenants en copropriété, aux assureurs et aux consommateurs. Ces campagnes d'information et ces outils aident à mieux comprendre les changements législatifs et réglementaires, et leurs impacts pour l'assurance. Comme il persiste une certaine incompréhension des règles en vigueur par une large portion de syndicats et copropriétaires, le BAC demeure prêt à collaborer avec le gouvernement pour partager son expertise et poursuivre les efforts de sensibilisation. Nous croyons que le gouvernement a un rôle d'information à jouer auprès des intervenants en copropriété et du grand public.

- **Poursuivre les efforts à mieux faire connaître les règles en copropriété auprès de la population et joindre un plus large public.**
- **Maintenir le statu quo concernant l'article 1074.2 du *Code civil du Québec* afin de permettre à cette réforme importante et nécessaire de faire ses preuves.**

Soutenir les assureurs dans la transformation numérique



Formulaire standard d'assurance automobile sur le Web

Le BAC rappelle que le formulaire d'assurance automobile du Québec est standard et que le mot-à-mot est identique pour tous les automobilistes. Seules les conditions particulières peuvent varier d'un assuré à un autre. Les assurés qui choisissent encore de recevoir une copie de leur police d'assurance en format papier à la souscription et au renouvellement reçoivent chaque fois un document d'environ 40 pages. Depuis plusieurs années, de nombreux assurés demandent d'obtenir une version électronique de leur police et les assureurs ont adapté leurs services afin de la leur offrir.

Compte tenu de la demande grandissante des assurés pour avoir accès à des services numériques et de l'impact environnemental du fort volume de papier utilisé en assurance auto, le BAC demande de permettre la distribution du formulaire standard sous forme d'hyperlien vers un site reconnu, comme celui de l'Autorité des marchés financiers ou celui du Groupement des assureurs automobiles, où les assurés pourraient le consulter aisément et de n'importe où, même sans être inscrits au portail de leur assureur. Les assureurs continueraient d'envoyer le contrat papier à ceux qui en font la demande et les conditions particulières seraient postées à tous les assurés qui utilisent la méthode papier. Cette demande des assureurs s'inscrit pleinement dans la volonté du gouvernement de soutenir et faciliter la transformation numérique.

Certificat électronique d'assurance automobile

À la demande des assurés, de nombreux assureurs de dommages au Québec offrent depuis 2019 aux automobilistes une copie électronique du certificat d'assurance automobile. Plusieurs provinces et territoires offrent également le certificat en format numérique. Avant ce déploiement au Québec, le BAC avait effectué les démarches nécessaires afin de s'assurer de la validité du certificat électronique auprès des instances réglementaires, des ministères et des agences pertinentes.

Malgré le fait que le gouvernement et l'Autorité des marchés financiers se sont dits favorables au certificat électronique, le BAC déplore que certains services de police ne le reconnaissent toujours pas comme légal. La jurisprudence la plus récente relativement au certificat électronique ne tient malheureusement pas compte des réalités d'aujourd'hui ou de l'intention du gouvernement énoncé dans sa Stratégie de transformation numérique.

Compte tenu des problèmes d'iniquité qui persistent pour certains automobilistes qui utilisent un certificat électronique d'assurance et reçoivent encore des constats d'infraction dans certaines régions, le BAC recommande de modifier l'article 35 alinéa 2 du *Code de la sécurité routière* afin de clarifier l'intention du législateur à ce sujet et éviter que les automobilistes soient indûment lésés.

Enfin, le gouvernement travaille déjà à un projet de transformation numérique avec la création d'une future carte d'identité numérique québécoise et le BAC estime que le certificat d'assurance automobile, obligatoire pour tout propriétaire de véhicule, devrait y être inclus.

- 1. Permettre aux assureurs de dommages de distribuer aux assurés le formulaire standard d'assurance automobile sous forme d'hyperlien vers un site Web reconnu.**
- 2. Clarifier la légalité du certificat électronique d'assurance automobile pour un traitement équitable et uniformisé des conducteurs au Québec.**

Clarifier certains articles de la Charte de la langue française (PL 96)



Le BAC et les assureurs de dommages reconnaissent l'importance de protéger la langue française et de faire la promotion de son utilisation au sein des entreprises exerçant des activités commerciales au Québec. Toutefois, avec l'entrée en vigueur des articles 21.5 et 55 de la *Charte de la langue française* suivant l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, de vives inquiétudes persistent chez les assureurs concernant l'interprétation de ces articles. De plus, l'opérationnalisation de ces dispositions sera entravée par la qualification du contrat d'adhésion et des documents connexes.

À l'article 21.5 de la *Charte de la langue française*, les notions d'« équivalence au Québec », de « provenance de l'extérieur du Québec » et d'« utilisation peu répandue au Québec » ne correspondent à aucune réalité connue permettant aux assureurs d'identifier quelles situations sont visées. Cet article nous apparaît si imprécis qu'ultimement, il risque de produire des effets contraires aux intentions du législateur. En effet, le libellé de ces formules ne permet pas de dégager une interprétation commune à l'ensemble de l'industrie et entraîne de la confusion quant aux mesures à prendre pour assurer une conformité des pratiques commerciales aux exigences de la loi.

En ce qui concerne l'article 55, il suscite également plusieurs interrogations et entraîne des changements majeurs dans les pratiques des assureurs sans valeur ajoutée pour les assurés qui ont déjà le choix de traiter leur dossier en français ou en anglais. L'article 55 pose des défis majeurs, en ce que, tout comme l'article 21.5, il souffre d'imprécisions et son application sera assurément excessivement complexe. Un des enjeux soulevés par nos membres est celui du renouvellement des polices d'assurance. Dans cette circonstance précise, il n'est pas clair si l'on doit reprendre le processus d'envoi d'une copie du contrat en français, bien que le client ait exprimé initialement sa volonté de recevoir les documents en anglais.

L'incertitude qu'entraîneront ces questionnements est de nature à restreindre l'offre de produits d'assurance commerciale au Québec.

Clarifier l'interprétation des articles 21.5 et 55 de la *Charte de la langue française* afin de réduire les difficultés d'application de ces articles.



Afin de faire face à la pénurie de main-d'œuvre qui touche l'industrie de l'assurance de dommages, le BAC souhaite que le gouvernement mise sur la formation de la relève et sur l'attraction des talents pour assurer le succès de l'industrie.

Ce sont 9 765 emplois que l'industrie de l'assurance de dommages prévoit de créer d'ici 2025⁷. Avec 33 820 employés⁸ dans 630 entreprises au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages est un secteur de l'économie québécoise qui génère des emplois de qualité et dont les besoins sont grands en main-d'œuvre, et ce, même dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Une mobilisation depuis 2002 avec la Coalition pour une relève en assurance de dommages

Afin de répondre aux importants besoins de main-d'œuvre en assurance de dommages, l'industrie (assureurs, cabinets de courtage, cabinets d'experts en sinistre) s'est mobilisée en 2002 et a créé l'organisme qu'est la Coalition pour une relève en assurance de dommages (Coalition) qu'elle finance depuis ce jour.

Bien que les efforts de la Coalition aient donné des résultats convaincants, le gouvernement, à travers les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et de l'Immigration, Diversité et Inclusion, joue le rôle important d'adapter les programmes d'études aux besoins des différents secteurs d'emploi et de faire la promotion des professions en manque de main-d'œuvre.

Depuis 2012, plusieurs professions en assurance de dommages sont identifiées parmi les professions en déficit de main-d'œuvre à prioriser par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Des emplois de qualité et une stabilité d'emploi en contexte de pandémie

En contexte de pandémie, les entreprises de l'industrie de l'assurance de dommages se sont adaptées rapidement et ont fait un virage en télétravail afin de continuer à servir les Québécois. Ainsi, l'Industrie continue d'offrir, notamment :

- des emplois de qualité et une stabilité d'emploi aux professionnels;
- des conditions de travail avantageuses : salaires moyens variant entre 58 650 \$ et plus de 78 400 \$⁹ selon les emplois exercés;
- une carrière qui donne un sens à sa vie professionnelle en aidant les gens qui se retrouvent dans les situations difficiles.

Le taux de roulement moyen au sein de l'Industrie de 9 %, inférieur à la moyenne québécoise, démontre également le bien-être du personnel qui y œuvre¹⁰. Alors que l'industrie offre des carrières de choix et a d'importants besoins de relève, les efforts doivent être redoublés afin de faire rayonner les emplois en assurance de dommages qui sont encore méconnus.

⁷ SOM, 2022, *Étude sur les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec*, pour la Coalition pour une relève en assurance de dommages.

⁸ Idem

⁹ Idem

¹⁰ Idem



En effet, d'après un récent sondage mené par la Coalition, seulement 23 % des Québécois savent que le diplôme d'études collégiales (DEC) *Techniques d'assurance et services financiers* permet d'accéder à des carrières qui offrent des salaires compétitifs et un excellent taux de placement¹¹. L'attraction de la relève vers ce secteur en demande doit faire partie des priorités du gouvernement.

L'immigration, un bassin de main-d'œuvre important pour l'Industrie

L'immigration est également un moyen à considérer pour face aux besoins de main-d'œuvre. En 2021, 29 % des entreprises dans le domaine de l'assurance ont embauché au moins un candidat issu de l'immigration contre 12 % en 2019^{12 13}.

1. **Investir massivement dans la relève afin d'assurer la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et demeurer compétitif de manière durable;**
2. **Augmenter le financement du programme gouvernemental visant à promouvoir les professions en assurance de dommages et à adapter les programmes d'études aux réalités et aux besoins du marché;**
3. **Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail et accélérer la reconnaissance de leurs compétences, notamment dans le secteur financier.**

¹¹ Léger, 2021, *Sondage sur la perception des Québécois envers les professions en assurance de dommages* pour la Coalition pour une relève en assurance de dommages.

¹² SOM, 2022, *Étude sur les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec*, pour la Coalition pour une relève en assurance de dommages.

¹³ Idem.



Les assureurs de dommages au Québec contribuent grandement à l'économie québécoise à travers leur rôle d'offrir un filet de sécurité essentiel aux citoyens et entreprises en préservant leur patrimoine. Mais ils sont aussi soumis à une forte pression exercée par la hausse constante des coûts des sinistres et de leurs opérations, dans un contexte inflationniste où les difficultés d'approvisionnement se prolongent. Les coûts grandissants des catastrophes naturelles, des technologies et du marché de la réassurance se font aussi sentir, même si les assureurs veillent à limiter les impacts sur les primes d'assurance. Le gouvernement doit cependant s'assurer que l'industrie de l'assurance de dommages puisse évoluer dans un cadre fiscal équilibré sans ajout de nouvelles taxes et dans un cadre réglementaire équitable, moderne et basé sur des principes afin d'avoir la latitude nécessaire pour rester concurrentielle et faire face à ces pressions de toutes parts.

Les événements météo extrêmes de plus en plus fréquents et sévères comme les inondations et les tempêtes de vent bouleversent les communautés touchées et ont des impacts sociaux économiques dévastateurs. Le gouvernement se doit d'augmenter les investissements dans la résilience des infrastructures et l'atténuation des risques naturels pour y faire face.

Le gouvernement doit poursuivre les efforts pour mieux faire connaître les objectifs et avantages de la réforme de 2018 en copropriété. Ces règles, dont certaines sont encore méconnues, sont des leviers importants pour améliorer la gestion responsable des immeubles et protéger le patrimoine des copropriétaires.

Alors que de nouvelles technologies apparaissent sans cesse, le gouvernement doit appuyer les assureurs dans leurs démarches pour innover et offrir notamment aux automobilistes des services dans les modalités et le format qu'ils souhaitent, comme le certificat électronique d'assurance et le formulaire standard d'assurance auto sur le Web.

Les assureurs de dommages reconnaissent l'importance de protéger la langue française et de la promouvoir au sein des entreprises au Québec. Les notions invoquées aux articles 21.5 et 55 de la *Charte de la langue française* doivent toutefois être clarifiées afin de ne pas restreindre indûment les occasions d'affaires en assurance entreprise.

Enfin, afin que le Québec demeure compétitif dans une économie globalisée, et ce, de manière durable, le gouvernement se doit d'investir massivement dans la formation et la relève d'une main-d'œuvre qualifiée.

Nous espérons que le gouvernement tiendra compte des propositions présentées dans ce mémoire dans son prochain budget. Elles visent essentiellement à maintenir un marché de l'assurance de dommages compétitif en permettant aux assureurs d'apporter des solutions durables aux enjeux identifiés afin de toujours offrir des produits et des services d'assurance accessibles et le plus abordable possible à la population et aux entreprises d'ici, et à contribuer ainsi à une économie québécoise dynamique et solide.